

Objet : Programme « Gypse en Sisteronais-Buech » – modalités de mise en œuvre

La Présidente expose :

Le gypse est très présent sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales, mais c'est sur le Sisteronais-Buëch que plusieurs traces subsistent : bâti, paysages, activité économique.

La présence de cette ressource est liée à l'histoire géologique de la région, aux ères secondaire et tertiaire. Elle a été et reste une ressource économique puisque le gypse est encore exploité à Lazer. Cette roche a également été valorisée par les hommes dans le cadre de savoir-faire associés à la construction de bâtiments, tant pour les enduits que les décors. Les traces de ces utilisations sont nombreuses et ont été remises au jour depuis une vingtaine d'années. Ce patrimoine peut également constituer un élément de promotion touristique du territoire et être une solution technique intéressante pour le développement d'un habitat écologique durable.

Plusieurs mesures de la charte sont concernées par cet enjeu :

- 1-4-2, renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies provençales,
- 1-4-2, partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire,
- 2-3-1, structurer et qualifier l'offre de randonnée,
- 2-4-3, viser l'excellence des savoir-faire pour un habitat écologiquement performant et socialement accessible.

Des actions ou des initiatives ont été menées sur le gypse depuis une quinzaine d'années sur le territoire du Sisteronais-Buëch, mais ces différents éléments de connaissance et d'actions restent aujourd'hui épars. L'objectif est donc de fédérer autour d'une série d'actions, les acteurs locaux (collectivités locales, entreprises, artisans, associations de préservation du patrimoine, etc.) intéressés à la valorisation du gypse comme patrimoine et comme développement économique.

La Présidente propose :

Que le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'engage dans un programme pluriannuel (2017-2018 dans un premier temps et éventuellement 2019-2020), afin de mettre en place une ambition collective autour d'un patrimoine partagé.

Les actions de ce programme pourraient comprendre plusieurs axes :

- * Valoriser le gypse comme patrimoine grâce à la préservation de constructions qui utilisent le gypse dans le cadre de chantiers de mises en œuvre apprises dans le cadre de formations professionnelles (destinées à des artisans professionnels) ;
- * Mieux connaître les gisements et les sites associés au gypse grâce à la mise en place d'une base de données, accessible depuis le site internet du Parc naturel régional, rassemblant les renseignements concernant le gypse sur le territoire du Parc (gisements, carrières, vestiges bâtis liés à l'exploitation, patrimoines bâtis, gypseries, etc.) ;
- * Conforter la valeur culturelle, professionnelle et artistique du gypse par l'organisation d'événements de dimension nationale (symposium de sculpture sur gypse et plâtre en 2017 et colloque sur le plâtre contemporain en 2018) ;
- * Conforter la reconnaissance, par les habitants, des patrimoines liés au gypse par l'organisation de journées de sensibilisation ou des actions éducatives auprès des jeunes.

Les publics visés sont autant les collectivités locales comme animatrices de politiques de préservation et de valorisation des patrimoines culturels (communes et communauté de communes), que les professionnels tels que les artisans ou la population du territoire par le biais d'actions de sensibilisation.

Un comité de suivi, rassemblant financeurs, acteurs et partenaires techniques, sera également mis en place. Il doit permettre de préfigurer des partenariats postérieurs sur le territoire du Parc ou du Pays « Sisteronais-Buëch ».

Ce programme serait susceptible de bénéficier de soutiens financiers de l'Europe (programme Leader du Pays Sisteronais-Buëch), de l'Etat (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur), de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Hautes-Alpes et de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Il est également envisagé, afin de répondre aux besoins ponctuels d'ingénierie liés à l'organisation du symposium de sculpture sur gypse et du colloque sur le gypse contemporain, de faire appel à un vacataire. L'intervention de celui-ci se déroulera du 1er mai 2017 au 31 octobre 2018 pour un volume de 512 heures travaillées. La rémunération du vacataire sera équivalente à une rémunération à l'IB 688 / IM 572 sur la base d'un relevé mensuel des heures effectuées. Les frais de déplacements inhérents à l'organisation et le déroulement de ces deux événements seront pris en charge par le Parc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de faire appel à un vacataire dans les termes décrits ci-dessus pour l'organisation du symposium et du colloque sur le gypse et ce dans le cadre du programme « Gypse en Sisteronais-Buech »
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.
- **Habilite** la Présidente à recruter un vacataire et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ